

FAYETTE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 38 112.25 €
Siège social : Beaumanoir 1, Allée des Lilas
13100 AIX-EN-PROVENCE
RCS AIX B 408 688 125 00017

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
23 DECEMBRE 2002

L'an deux mille deux et le vingt trois décembre à 9 h, le Conseil de surveillance s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Madame Simone FAYETTE, Présidente
- Madame Fabienne BARRAL
- Madame Jacqueline TCHOBANIAN
- Monsieur Pascal BEUJON.

Madame Simone FAYETTE préside la réunion en qualité de Président du Conseil de surveillance.

La totalité des membres du Conseil de surveillance étant présente, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- Nomination du nouveau Président du Conseil de Surveillance avec effet au 01.01.2003.
- Nomination d'un Vice-Président du Conseil de Surveillance à compter du 01.01.2003.

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Président expose que, en raison de son départ à la retraite, le siège de Président du Conseil de Surveillance sera vacant à compter du 1^{er} janvier 2003. Il convient donc, d'ores et déjà, de procéder à la nomination de son remplaçant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer en qualité de Président du Conseil de Surveillance, à compter du 1^{er} janvier 2003, date de départ à la retraite de Madame FAYETTE avec radiation au tableau de l'Ordre des Experts Comptables :

- Madame Fabienne BARRAL, Villa 806 - 41 av. Bernardi 13011 MARSEILLE

pour la durée du mandat restant à courir de Madame FAYETTE, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

Madame FAYETTE reste Membre du Conseil de Surveillance.

LA SOCIÉTÉ AIX EN PROVENCE 2002

2002 108 688 125

26 B9713

NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente expose qu'il est prévu de nommer un Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer Madame Simone FAYETTE Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

FIXATION DE LA REMUNERATION DU VICE-PRESIDENT

Le Conseil de Surveillance décide de fixer la rémunération du Vice-Président du Conseil de Surveillance comme suit :

Madame Simone FAYETTE percevra à compter du 01.01.2003 une rémunération fixe mensuelle de 2 300 €.

En outre, elle pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat et des missions spécifiques ponctuelles pourront lui être confiées qui seront rémunérées en sus de son mandat de Vice-Présidente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

